SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

BP: 45 - LIBREVILLE TEL: 79.56.61

COMMUNIQUE



N° 0 0 09/MER/SG/DGI

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques les échéances de paiement des impôts pour le mois de novembre 2021.

CALENDRIER FISCAL 2021

ECHEAN	ICEC	DII X	4OTC	DE MO	VEMBRE	2021

	ECHEANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021								
DATES	IMPOTS-TAXES	SOMMES A PAYER COTISATIONS/DECLARATIONS	IMPRIMES	DESTINATAIRE					
Au plus tard le 10 novembre	Redevance Audiovisuelle et Cinématographie (RAC) - Cf.art. 9 du CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Paiement mensuel d'une contribution fixe égale à 1 500Fcfa par abonné	Bordereau TD 17						
Au plus tard le 15 novembre	Retenue à la source de l'IRPP pour les salariés Cf.art.95 et 96 du CGI édition 2021	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois d'octobre .	- Bordereau ID 10						
	Taxe Complémentaire sur les traitements et Salaires (TCS) Cf.art., 346, 349, 350, 95, 96 du CGI édition officielle 2021	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois d' octobre (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000FCFA/mois).							
	Retenue à la source sur les non Résidents Cf.art.206 du CGI édition 2021	20% du montant brut des sommes versées hors taxe sur le chiffre d'affaire durant le mois d' octobre pour des prestations réalisées au Gabon.	tobre pour des prestations Bordereau ID 27						
	Retenue à la source pour les bénéficiaires de prestations de service (précompte IRPP) Cf.art.182 du CGI édition 2021	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois d'octobre.	Bordereau ID 18 : personnes physiques. Bordereau ID 05 : personnes morales						
	Taxe sur les Contrats d'Assurance (TCA) Cf.art.370 et 372 du CGI édition officiel 2021	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois d'août. Taux : - 5% (assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale et aérienne) ; - 8% (toutes les autres assurances) ; - 30% (assurances contre les incendies). - Dans les risques d'incendies couverts par des assurances ayant pour objet des risques de transport, les contrats en cause sont assujettis soit à un taux de 5% s'il s'agit de transport maritime, fluvial ou aérien, soit à un taux de 8% s'il s'agit de transport terrestre.	Bordereau TD 04	4					
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) Cf.art.5-9-10 CGI édition officielle 2021 (textes fiscaux non codifiés) et articles 95 et 96 CGI édition officiel 2021	Cotisation due au titre du mois d' octobre , par les employeurs. Taux : 0,5 % de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 10						
	Précompte IRPP sur les Revenus fonciers Cf.art.178bis du CGI édition 2021	5% du montant brut hors taxe des loyers encaissés.	Bordereau ID 31						
	Précompte de l'IRPP sur Achats de Grumes (Secteur Forestier) Cf.art.22 du CGI édition officielle 2021	 Taux du prélèvement sur les règlements des fournisseurs de grume est fixé comme suit : 5% du montant brut des factures pour la première zone d'exploitation, dont 1,5% éventuellement applicable au fermage ; 2,5% du montant brut des factures pour les autres zones, dont 1,5% éventuellement applicable au fermage. 	Bordereau ID17						
Au plus tard le 20 novembre	Taxe de solidarité sur les billets d'avion Cf.art.8-12-13 du CGI édition officielle 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Le tarif de la taxe de solidarité sur les billets d'avion est fixé à 1.350 FCFA et doit être déclaré au plus tard le 20 de chaque mois.	Bordereau TD 11						
	(textes fiscaux non codifiés)	La taxe est calculée sur le montant des fonds à transférer, à l'exclusion des frais annexes et des commissions supportées par le donneur d'ordre. - Le taux de la taxe est fixé à 1,5%		Receveur des					
	Taxe sur les retraits Cf.art.16-17-21 du CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	La taxe de retrait est due sur tous les retraits en numéraires d'un montant supérieur ou égal à 5.000.000 FCFA. Taux en vigueur : - 2% du montant hors taxe des sommes retirées durant le mois d' octobre .	Bordereau TD 20	impôts					
	Taxe sur les immatriculations personnalisées Cf.art.15-17 du CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Le tarif de la taxe sur les immatriculations personnalisées est de 1.000.000 FCFA pour trois caractères Chaque caractère supplémentaire donne lieu au paiement d'une somme de 500.000 FCFA	Bordereau TD 15						
	Contribution pour les ordures ménagères Cf.art.12-14 du CGI édition officielle 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Taux en vigueur : - 7% des consommations d'électricité du mois du Mois d' octobre .	Bordereau TD 16						
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Cf.art. 207-221-237 du CGI édition 2021	Taxes exigibles afférentes au mois d' octobre . Taux en vigueur : - 18% pour les opérations taxables à l'exclusion des opérations soumises au taux réduit de 10% ou au taux zéro ; - 10% pour les opérations de production et de vente portant sur les produits cités à l'article 221 du CGI (fer à béton, ordinateurs fixes et portables, eaux minérales produites au Gabon, etc. ; - 5% ciment ; - 0% Exportations et transports internationaux.	Bordereau CA 01						
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) Cf.art.13-25 du CGI Edition 2021(textes fiscaux non codifiés)	1% notamment des sommes, valeurs, biens ou services reçus en contrepartie des opérations imposables réalisées au cours du mois d'octobre.	Bordereau CA 01						
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL) Cf.art.5-8-10 du CGI Edition 2021(textes fiscaux non codifiés)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est fixée à 10 chevaux fiscaux (CV). Le tarif de la taxe est fixé en fonction de l'ancienneté des véhicules ainsi qu'il suit :	Bordereau TD 14						
		- Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV ; - Pour les véhicules de plus de 5 ans : 30 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV.	201401044 12 11						
	Droit d'Accises (Taxe sur les jeux de	NB: Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers d'assurance	Ponderson TD 05	-					
	hasard) Cf.art.406 et 407 du CGI Edition 2021	8% des sommes engagées sur les jeux de hasard	Bordereau TD 07						
Au plus tard le 25 novembre	Redevance d'Usure de la Route (RUR) Cf.art.364-366 du CGI Edition 2021	- Super carburant : 53,20 FCFA par litre ; - Gasoil : 47,08 FCFA par litre ; - Pétrole lampant : 24,51 FCFA.	Bordereau TD 05						
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane Cf.art.19-21 du CGI Edition 2021 (textes non codifiés)	21.468,78 F.CFA la tonne. La taxe afférente aux livraisons réalisées au mois d'octobre est reversée au plus tard le 25 novembre.	Bordereau TD 12						
	Taxe Municipale sur les carburants Cf.art.355-357 du CGI Edition 2021	Tarifs définis périodiquement par les structures des prix des gaz et des carburants. Les taxes afférentes aux livraisons réalisées pendant le mois d'octobre doivent être spontanément versées au plus tard le 25 novembre.	Bordereau TD 06						
Au plus tard le 30 novembre	Impôt sur le revenu de capitaux mobiliers (IRCM) Cf.art.97 et suivants du CGI Edition 2021	Le taux de l'Impôt est fixé à 20% du revenu imposable; Exceptionnellement: • Les intérêts de bons de caisse émis par les banques sont assujettis à un prélèvement libératoire au taux de 15 %; • Revenus de capitaux mobiliers et assimilés soumis au régime mères/filiales (Art. 98 et 116 du CGI) 10%; • Revenus des obligations à échéance d'au moins de 5 ans émises au Gabon sont soumis à la retenue à la source de 10%;	Bordereau ID 11	ur Général des Impós					

Cabin OTHA NEOCNE